

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2024

DELIBERATION N°2024/185

COMPETENCE TOURISME : AVANCE SUR SUBVENTION 2025 ACCORDEE À
L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL UBAYE TOURISME

Date de convocation : 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme Elisabeth JACQUES, Présidente.

Nombre de conseillers :

En exercice : **26**

Présents : **16**

Absent(s) : **10**

- dont suppléé(s) : **0**
- dont représenté(s) : **5**

Résultat du vote :

Votants : **21**

- dont « pour » : **21**
- dont « contre » : **0**
- dont « abstentions » : **0**

PRESENTS :

Mmes **BARDIN** Régine, **JACQUES** Elisabeth, **OCCELLI** Chloé, **OKROGLIC** Dominique, **PIGNATEL** Agnès et **REYNAUD** Sandra.

MM. **BOUGUYON** Yvan, **CAPEL** Denis, **FORTOUL** Jacques, **GASTON** Arnaud, **MILLION-ROUSSEAU** Daniel (*quitte la séance après le vote de la question n°20 et donne pouvoir à Chloé OCCELLI*), **OLIVERO** Albert (*quitte la séance après le vote de la question n°15*), **ORTUNO** Miguel, **PELLOUX** Jacques, **REYNAUD** Frédéric et **TRON** Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes **ALLEMANDI** Florence, **BANCILLON BOË** Fabienne, **BLATTMANN** Sabine (*pouvoir à ORTUNO Miguel*), **DONNEAUD** Chantal (*pouvoir à FORTOUL Jacques*), **GARCIER** Clarisse et **GARCIER-RICHAUD** Hélène (*pouvoir à JACQUES Elisabeth*).

MM. **BARNEAUD** Christophe (*pouvoir à BOUGUYON Yvan*) et **FRANQUEBALME** Jean-Pierre (*pouvoir à GASTON Arnaud*).

ABSENTS :

Mme **MATTERA** Wendy.

M. **ISOARD** Bernard.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **BARDIN** Régine

OBJET : COMPETENCE TOURISME : AVANCE SUR SUBVENTION 2025 ACCORDEE A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL UBAYE TOURISME.

Exposé des motifs :

La mise en œuvre opérationnelle de la compétence « promotion du tourisme » a été confiée par délégation à la structure associative « office de tourisme Ubaye Tourisme ». De fait, les actions portées par cette dernière sur l'ensemble du périmètre de la CCVUSP sont d'intérêt communautaire. Il convient donc d'abonder cette structure par une subvention couvrant les salaires et charges de personnel et permettant également le financement des opérations de communication, de promotion et d'animation. Afin de permettre le fonctionnement de la structure à compter du 1^{er} janvier 2025 et avant l'attribution du montant définitif de la subvention qui aura lieu lors du vote du budget 2025, il est nécessaire d'octroyer une avance sur subvention.

Entendu l'exposé,
Le conseil communautaire,

VU le Code du Tourisme ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la communauté de communes de la « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » ;

VU sa délibération N° 2024/65 en date du 9 avril 2024 relative à la signature de la convention d'objectifs et de moyens liant l'office de tourisme « Ubaye Tourisme » à la CCVUSP pour 2024.

VU la convention d'objectifs et de moyens 2024

CONSIDERANT la nécessité d'octroyer une avance sur subvention de **734 000 €** à l'office de tourisme intercommunal « Ubaye Tourisme » lui permettant de fonctionner **à compter du 1er janvier 2025**, conformément à l'article 9 de la convention d'objectifs et de moyens 2024. Cette avance est destinée à couvrir les salaires et charges de personnel et permet également le financement des opérations de communication, de promotion et d'animation, à compter de cette date et avant le vote du Budget 2025 ;

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 10 décembre 2024 ;

Sur proposition de Mme Dominique OKROGLIC, vice-présidente en charge du pôle Ressources et Moyens généraux,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** le versement d'une avance à hauteur de 734 000 € sur la subvention 2025 à l'office de tourisme intercommunal « Ubaye Tourisme ».
- **DIT** que cette avance, qui couvre la période du premier quadrimestre 2025 (janvier à avril) afin de régler les dépenses intervenant avant le vote du Budget 2024, sera versée selon l'échéancier suivant :
 - 183 500 € du montant de l'avance accordée au 15/01/2025
 - 183 500 € du montant de l'avance accordée au 15/02/2025
 - 183 500 € du montant de l'avance accordée au 15/03/2025
 - 183 500 € du montant de l'avance accordée au 15/04/2025

C.C.V.U.S.P. - **Séance du 17 décembre 2024**

Ordre n°13

Délibération n°2024/185

Classification ACTES : 7.5 Subventions

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 004-200072304-20241217-DEL2024_185-DE

- **DIT** que ce montant sera déduit de la subvention accordée au titre de l'exercice 2025 à l'office de tourisme intercommunal « Ubaye Tourisme ».
- **DIT** que les crédits seront prévus à l'article 65748 du budget principal 2025 de la CCVUSP.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Mme Elisabeth JACQUES.

Signature :